



Centre de Formation
aux métiers de la santé et du social



ASSISTANT-E FAMILIAL-E

NIVEAU 3

N° RNCP : 4500, Ministère de la
solidarité, 14/03/2006



TAUX DE RÉUSSITE

2022-2024 : 100 %
2020-2022 : 55 %

Le DE AF est en cours de révision, nous vous tiendrons
informés
des modifications le cas échéant

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE : 100%



N° SIRET 781 669 601 000218 - APE 8544Z - N° FINESS 72 24 0001324

« ETRE ACTEUR ET AUTEUR DE SA FORMATION »

LE MÉTIER

Le diplôme d'état d'assistant familial forme des professionnels capables d'accueillir de manière permanente des mineurs ou des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, à son domicile et dans sa famille. L'assistant(e) familial(e) procure à l'enfant ou à l'adolescent, séparé de ses parents, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique et affectif. Pour cela, il prend en charge ses besoins fondamentaux et participe à son accompagnement éducatif.

LES APTITUDES DE L'ASSISTANT FAMILIAL

Il faut posséder de nombreuses qualités humaines : patience, générosité, sens de l'écoute, mais aussi fermeté et autorité. Pédagogue, l'assistant doit pouvoir communiquer avec l'enfant, le mettre à l'aise. L'enfant accueilli est dans une situation de souffrance, du fait de la séparation, et parfois en raison des mauvais traitements physiques ou verbaux qu'il a subis.

ALTERNANCE

CONTENU DE LA FORMATION

La formation préparant au Diplôme d'État d'Assistant Familial est dispensée en alternance et organisée sur une amplitude de 18 à 24 mois.

La formation théorique

La formation comporte 240 heures de formation théorique. Elle se décompose en trois domaines de compétence :

- DC1 : Accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil (140 heures),
- DC2 : Accompagner l'éducation de l'enfant (60 heures),
- DC3 : Communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel (40 heures).

Évaluation / certification

A l'issue de la formation, l'organisme de formation présente les candidats au diplôme.

Trois épreuves sont prévues, correspondant à chacun des trois domaines de formation. Elles seront organisées en centre d'examen au niveau régional.

La formation est validée par le Diplôme d'État d'Assistant Familial, de niveau 3, délivré par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

CONNAÎTRE
COMPRENDRE
AGIR

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Au Ce.F, la formation se déroule sur le principe de l'alternance intégrative, afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences.

Le Ce.F s'appuie également sur des méthodes pédagogiques telles que :

- ❖ la pédagogie inversée,
- ❖ la Formation organisée à distance (e-Learning),
- ❖ les groupes de réflexion,
- ❖ Les mises en situation

ACCÈS A LA FORMATION – PRÉ REQUIS

- ↳ La formation est accessible avec ou sans le baccalauréat
- ↳ Les entrées en formation s'effectuent tous les deux ans, courant septembre ou octobre
- ↳ Pour postuler à une entrée en formation, rendez-vous sur notre site internet pour une inscription en ligne : www.cef-bergerac.org
- ↳ Les candidats doivent être en mesure de fournir impérativement :
 - une attestation de suivi du stage de 60 heures préparatoire à l'accueil d'enfant (*Nota : Les candidats ayant déjà bénéficié d'un contrat de travail en qualité d'assistant maternel permanent avant la publication de la loi n° 2005-706 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et assistants familiaux ne sont pas tenus d'effectuer le stage préparatoire à l'accueil d'enfant prévu au premier alinéa de l'article I.421-15 du code de l'action sociale et des familles.*)
 - les photocopies des contrats de travail au titre d'assistant familial ou d'assistant maternel à titre permanent
- ↳ Pour les candidats souhaitant suivre un complément de formation fournir la copie de la décision notifiée par la DREETS de validation partielle prononcée par un jury de validation des acquis de l'expérience du diplôme d'Etat d'Assistant Familial

Plusieurs types de prises en charge financière de la formation sont possibles :

- ❖ Dans le cadre de la formation continue :
 - Financement par l'employeur au titre du Plan de Développement des Compétences et/ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
 - Financement par un Compte Personnel de Formation de Transition,
 - Financement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.
- ❖ Dans le cadre d'un financement aidé :
 - Aides individuelles régionales à la formation professionnelle continue,
 - Aides.

LES TARIFS

- ❖ Frais de dossier : **40 euros**
- ❖ Droits d'inscription : **130 euros**
- ❖ Frais pédagogiques : **À DÉTERMINER**
 - pour les stagiaires en situation professionnelle, **3 120,00 €** pour un parcours complet (envoi d'un devis personnalisé sur demande)

CONTACTS

Responsable de la formation :

Françoise VELLA francoise.vella@johnbost.fr , 05.53.22.23.04
Delphine TRABALZINI Delphine. trabalzini@jonbost.fr , 05.53.22.23.06



Retrouvez nous sur :

 www.cef-bergerac.org

 <https://www.facebook.com/CeFFondationJohnBOST/>

Nos atouts :

	Des locaux récents et adaptés		Des outils numériques au service des stagiaires et de la formation
	Une école avec une expérience reconnue depuis 50 ans		Plus de 2 000 partenaires de terrain
	280 formateurs et intervenants		1 400 stagiaires formés par an

La formation s'inscrit dans les valeurs et missions de la Fondation John BOST

